

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 5 Février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mille vingt-cinq, le **jeudi 5 février**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 30 janvier 2026

Présents : Mr Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, Mr Didier LUXEMBOURGER, Mr Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, Mr Noël BROCHIER, Mr Hervé PERRONNET

Absente excusée : Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS

Secrétaire de séance : Mme Patricia FILLON

Quorum : 8

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 18 décembre 2025

DELIBERATIONS :

1. DELEGATION DE COMPETENCE POUR DELIVRER LES AUTORISATIONS D'URBANISME AU NOM DU MAIRE

Monsieur le Maire informe qu'il ne peut pas instruire et traiter le dossier d'urbanisme DP0691552500034 à cause d'un conflit d'intérêt. Il propose de déléguer sa compétence d'urbanisme pour ce dossier à Nicole VIRICEL.

↳ Approbation à l'unanimité

2. DELIBERATION D'ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEE N°1 DU PLU

Par délibération en date du 25 septembre 2025, la commune a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour faire évoluer les règles sur le secteur de la zone de loisirs d'Hurongues afin de permettre son développement. Ce projet d'évolution est porté par la Communauté de Communes.

Différentes pièces du PLU ont été retravaillées pour faire évoluer le cadre de l'urbanisme sur ce secteur. Des modalités de concertation pour ce projet ont aussi été mises en place. Des analyses de terrain ont été effectuées pour respecter la sensibilité paysagère et identifier les éléments présentant un intérêt écologique particulier.

↳ Approbation à l'unanimité avec 1 abstention

3. DELIBERATION POUR LES INDEMNITES DE REGIES

Deux membres du personnel de la mairie gèrent les régies (cantine, photocopies et les salles). Ces fonctions de régisseurs titulaires et suppléantes peuvent être rémunérées. La perception des indemnités de régies est possible par une prise de délibération en conseil municipal puis par un arrêté.

↳ Approbation à l'unanimité

4. DELIBERATION Cession d'une portion du chemin de la Renardière

La séance du conseil municipal du 20 novembre 2026 avait reporté cette délibération suite à des éléments complémentaires en attente.

Les courriers à Monsieur THIZY et Monsieur JAY ont été envoyés le 29 décembre 2025 pour une proposition d'achat. Nous n'avons pas eu de retour de Monsieur JAY. Monsieur THIZY Pierre nous a répondu le 9 janvier 2026 avec l'intention d'acquérir la parcelle concernée.

La parcelle de 118m² numérotée A n°791 est proposée à la vente à Monsieur Pierre THIZY pour un montant de 1 euros le m² soit au total 118€. Les frais de notaire et du géomètre pour cette vente sont à la charge de l'acheteur.

↳ Approbation à l'unanimité

Points :

- Informations complémentaires pour les travaux de réaménagement/réhabilitation de l'école Saint Exupéry
Suite au souhait de la viabilité des éléments transmis par l'entreprise Faure maçonnerie, un courrier de demandes d'éléments complémentaires leur a été adressé le 9 janvier 2026. Ces éléments nous ont été transmis par la société le 15 janvier 2026.

- Contribution 2026 de la commune au SDMIS :

Le conseil d'administration des sapeurs-pompiers a délibéré pour les contributions 2026. La contribution de Pomeys est de 20 642€ pour 2026 (réglé en janvier, avril, juillet et octobre).

- Marché public de la MAM : la CAF a versé la subvention de 166 800€ à la commune au mois de décembre 2025.

Questions diverses

- Travaux de réhabilitation/rénovation de l'école de Saint Exupéry :

Le bureau d'étude EODD supervise l'installation et le contrôle des nichoirs. Il y en a 1 installé à l'école Saint Exupéry (une fois le préau démonté) et l'autre sur le bâtiment Paul Claudel. Les écologues doivent valider l'installation des nichoirs avant que le chantier commence.

- Local foot et salle des sports

Un audit a lieu la semaine du 9 février dans le cadre d'un éventuel projet de rénovation énergétique. L'audit est financé à hauteur de 50% par une subvention au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

- Rénovation des toilettes publiques :

Une étude est conduite par la commission bâtiment. Il y a un problème d'étanchéité des toilettes avec des infiltrations qui passent par les jardinières et la terrasse. Les travaux de rénovation et de réhabilitation comprenant le changement des fenêtres, la porte, le plafond, changement des toilettes, la remise aux normes de l'électricité et de la plomberie représentent un coût de 25 513€.

- La commission finance pour travailler la mise en place du budget a lieu le 19 février.

- La commission de contrôle des listes électorales a aussi lieu le 19 février.

- Une Pomeyère a été centenaire au mois de Janvier 2026. Monsieur le maire a été invité à fêter l'anniversaire de Madame RIVOLLIER à la maison de retraite de Saint Symphorien sur Coise.

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 5 mars 2026.

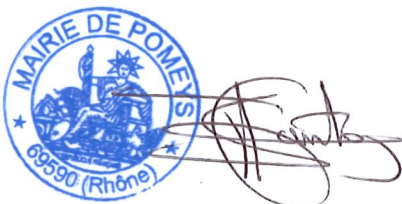
La séance est levée à 22 heures 30

Ainsi Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY



La Secrétaire de séance,
Patricia FILLON

A handwritten signature in black ink, corresponding to Patricia Fillon, the secretary of the meeting.